

Politique fiscale du Groupe

FIN-A-002

Groupe : Politique	Fonction : Fiscalité Groupe	Nbre de pages : 3
Date de prise d'effet : Octobre 2025	Remplace : Politique fiscale applicable depuis Décembre 2024	Révisable à partir du : S/O
Propriétaires : Directeur fiscal Mondial	Date d'approbation : Octobre 2025	Approbateur : Conseil d'administration de Rio Tinto
Public cible : Conseil d'administration, DG, Directeur financier, Comité exécutif, Responsable des Groupes de Produits et Fonctions Fiscalité – Application obligatoire dans l'ensemble du Groupe Parties prenantes externes, par exemple actionnaires et investisseurs		

Liens directs avec d'autres politiques, normes, procédures ou notes d'orientation pertinentes :

- Notre approche de l'entreprise
- Norme d'intégrité commerciale

Objectif du document :

La Politique fiscale du Groupe présente les principes fondamentaux régissant les pratiques de gestion de la fiscalité du Groupe et leur rôle dans le cadre de la stratégie du Groupe.

Nous maintenons notre engagement vis-à-vis des *Principes fiscaux responsables* (*Responsible Tax Principles*) du B Team qui fournissent une norme de leadership destinée à promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, déclarations fiscales, et d'interactions avec les autorités fiscales. Ces principes sont intégrés dans la Politique fiscale du Groupe et nous avons modifié notre rapport sur les taxes et redevances payées (Taxes & Royalties Paid Report) afin de mieux rendre compte de notre performance par rapport à ces principes.

Nous réexaminons également notre politique et notre approche de la gouvernance fiscale afin de tenir compte des commentaires fournis par les administrations fiscales. Par exemple, le HMRC du Royaume-Uni et l'Australian Taxation Office examinent périodiquement notre politique fiscale et notre approche de la gouvernance.

Politique fiscale de Rio Tinto

Le Groupe Rio Tinto a établi une Politique fiscale du Groupe (« la Politique ») régissant notre stratégie fiscale. Le Conseil d'administration réexamine et approuve la Politique chaque année.

La responsabilité première du Groupe en matière de fiscalité est de veiller au respect des législations applicables et obligations réglementaires en matière de conformité, ainsi qu'à l'application de nos politiques et normes internes. Dans les limites fixées par ces exigences et sous réserve des principes énoncés dans cette Politique, le Groupe gère sa fiscalité d'une manière proactive en vue de maximiser la valeur créée pour les actionnaires conformément à sa stratégie et à son engagement de transparence. Rio Tinto s'engage à s'acquitter du montant approprié d'impôt et de taxe en temps voulu dans chaque pays où il opère.

Gestion des risques fiscaux et gouvernance

- Nous nous engageons à suivre une gouvernance rigoureuse pour identifier, gérer et signaler les risques fiscaux.
- Le Conseil d'administration examine et approuve annuellement la Politique et le respect de celle-ci par la direction.
- La direction applique la Politique et s'assure de la pertinence, l'adéquation et l'efficacité des systèmes de gestion des risques fiscaux.
- Sous le contrôle du Conseil d'administration et de la direction, la conduite des affaires fiscales du Groupe et la gestion des risques fiscaux sont déléguées à une équipe mondiale de fiscalistes.
- Nous nous conformons aux procédures écrites de gestion des risques fiscaux, des évaluations approfondies des risques étant effectuées avant de conclure des transactions importantes.
- Nous adoptons des processus formels pour identifier et gérer les risques. Les risques importants sont signalés au Comité de vérification.

Principes de planification fiscale et de gestion des risques fiscaux

- Nous nous conformons à l'ensemble des lois fiscales applicables, en respectant tant leur lettre que leur esprit, dans chaque pays où Rio Tinto opère.
- Nous appliquons le principe de pleine concurrence aux transactions transfrontalières entre parties liées, conformément aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- En cas d'incertitude sur une position fiscale dans le cadre d'une transaction ou d'une initiative importante, nous sollicitons l'avis favorable d'un conseiller externe dûment qualifié.
- Nous examinons activement les implications des activités de planification fiscale et de gestion des risques fiscaux sur la réputation de l'entreprise.
- Notre planification fiscale et notre gestion des risques fiscaux sont conformes à notre stratégie d'affaire, ainsi qu'à notre code de conduite – Notre approche de l'entreprise et à notre Norme d'intégrité commerciale.
- Nous nous acquittons des impôts sur les bénéfices applicables là où s'effectue l'activité et la création de valeur.
- Nous utilisons des structures motivées par des considérations commerciales et alignées sur l'activité commerciale.

Relations avec les administrations fiscales

- Il nous importe d'entretenir de bonnes relations avec les autorités fiscales, dans le respect des principes d'intégrité et de transparence.
- Nous collaborons de manière proactive et continue avec les administrations fiscales, y compris dans le cadre d'accords de coopération en matière de conformité.
- En cas d'incertitude ou de désaccord sur l'application de la législation, nous travaillons avec les administrations fiscales en vue d'obtenir des éclaircissements ou de résoudre le différend dans les meilleurs délais.

Incitatifs et concessions fiscaux

- Nous nous prévalons des incitatifs et allègements fiscaux offerts alignés avec nos objectifs commerciaux s'ils sont offerts par les pays aux contribuables éligibles exerçant une véritable activité commerciale.
- Nous nous conformons au cadre légal applicable et nous satisfaisons aux exigences de déclaration dans les pays où nous bénéficions d'incitatifs ou d'allègements fiscaux.

Soutien aux systèmes fiscaux efficaces

- Nous soutenons les systèmes fiscaux et d'administration de l'impôt qui sont simples, stables et concurrentiels.
- Nous nous engageons de manière constructive dans un dialogue sur les réformes fiscales locales et internationales afin de contribuer au développement de systèmes fiscaux durables et efficaces.

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Procédure du Groupe – Politique fiscale du Groupe	Octobre 2025	Conseil d'administration de Rio Tinto	Page 2 sur 3

- Nous faisons une promotion active de pratiques fiscales transparentes et responsables, collaborant avec des organisations de la société civile dans le cadre d'initiatives destinées à améliorer la transparence sur les paiements aux autorités publiques.

Transparence

- Nous sommes engagés à faire preuve de transparence envers nos parties prenantes, y compris les investisseurs, les décideurs politiques, les employés, la société civile et la population. Nous communiquons régulièrement des informations sur notre approche de la fiscalité et nos impôts et taxes et autres paiements aux gouvernements .
- Nous nous engageons auprès des autorités publiques et autres parties prenantes à partager nos expériences en matière de communication et de transparence. Nous encourageons également l'harmonisation des obligations de déclaration alignées sur les meilleures pratiques mondiales.

Rio Tinto ne saurait en aucun cas :

- recourir à des mécanismes d'évasion fiscale ou à une planification fiscale agressive ;
- adopter une position fiscale dépourvue de fondement raisonnable ou reposant sur la non-divulcation ;
- transférer artificiellement des bénéfices d'un territoire à un autre en vue d'éluder l'impôt.

Titre	Date de publication	Autorisé par	Page
Procédure du Groupe – Politique fiscale du Groupe	Octobre 2025	Conseil d'administration de Rio Tinto	Page 3 sur 3